pas dans un panneau décoratif (?) destiné à la basilique de Jeanne d'Arc à Donrémy. Mais cela ne lui a pas suffi. Il a tenu à nous montrer *Napoléon à Sainte-Hélène*. Toujours des sujets neufs — et combien rajeunis ! M. Axilette, de qui j'avais mieux auguré, dispose dans les nuages en zinc qui ont déjà tant servi, l'*Humanité, La Patrie et la Muse Sociale*. Je vous jure que cela s'appelle ainsi. Il est heureux d'ailleurs qu'on nous le dise; car rien dans ces petites femmes aux chairs plâtreuses, aux têtes de vernissage n'invoque de si hautes entités.

L'excuse de M. Ehrmann qui nous présente de la *Renaissance* l'ordinaire formule allégorique — groupes de symphes ou décesses symboliques et de grands hommes de l'époque — c'est que ce panneau doit servir de modèle pour une tapisserie. Il paraît que les Gobelins ne peuvent pas sortir de là. Ça fait vraiment l'éloge de notre manufacture nationale.

Encore un plafonneur, M. Mariotan qui nous montre, dit le livret, l'*Art évoquant la Beauté*. C'est blanc, rose, léché, ratissé, peigné, mais ça ne plafonne pas — et ce défaut est le moindre. Encore un officiel, M. Bérond qui nous montre le tombeau de Napoléon, aux Invalides. Ah ! il n'a pas fait de frais M. Bérond. Sa toile est l'exacte reproduction d'une gravure d'actualité parue dans un journal illustré. Cela est tellement exact, que le peintre introduit dans le tombeau la czarine au bras de M. Félix Faure alors qu'elle n'y pénétra point, erreur qu'avait commise le journal. C'est ni plus ni moins l'enluminure de cette illustration, avec un coloris flasque sans relief. Mais voici la *Revue de Châlons*, que M. Scott, par un de ces privilèges qu'ont les artistes, nous montre par un temps clair. Question d'optique sans doute. Un salut militaire et passons. Et puis la pose de la première pierre du pont Alexandre III, où M. Vauthier a mis un certain grouillement joyeux. Ici nous sortons un peu de l'officialité.

Je recommande aux hypocondriaques quelques stations devant les toiles de MM. Matisse, Delabarre et Sage. Ces deux derniers surtout seraient capables de dérider des harengs-saurs. Le *Diogène* de M. Sage est d'une folie hilarante qui atteint à l'épilepsie. C'est le comble du poncif grotesque. Quant à M. Delabarre, élève de Gérome — ça devait être ! — sous ce titre ; *Entre deux idéals*, il nous montre une figure de femme qui se chatouille le nez avec une fleur. Et la pauvre fait, en clignant les yeux, la plus comique grimace du monde. Voilà à quoi aboutit, trop souvent, l'enseignement de M. Gérome. Comment peut-on être privé du sens du ridicule au point d'exposer de pareilles machines.

J'en pourrais citer cinq cents autres, mais à quoi bon ? J'ai assez prouvé le vice de l'enseignement académique qui a sur les tempéraments vraiment artistiques eux-mêmes une si déplorable influence, Malgré les réelles qualités d'harmonie que l'on peut trouver, par exemple, dans les *Noces de Flore*, de M. Lavalley, malgré l'habileté des dispositions générales, la science de groupement et, de ci de là, quelques trouvailles heureuses, cette influence se montre encore tyrannique, annihilante des meilleures intentions.

On retrouve l'élève de l'école dans le convenu de certaines poses, dans la facticité des effets de lumière, dans la manque de naturel et de vie qui réduit singulièrement la valeur d'une toile d'après laquelle, il est permis cependant d'espérer quelque chose de l'artiste, s'il parvient à dégager sa personnalité.

Non loin de M. Lavalley une autre étude de lumière nous attire, mais combien plus sincère, plus juste. Certes, la composition de M. Sorolla y Bastida n'est point parfaite. C'est idée contestable de reléguer les personnages dans le haut et d'occuper tout le premier plan avec les plis lourds de cette voile que pêcheurs et pêcheuses sont en train de coudre. Mais la disposition du fond est excellente ; les jeux de la lumière à travers les branchages verts rendus avec une verve peu commune. Et que de jolis détails dans ces têtes de jeunes filles rieuses.

Le panneau décoratif de M. Siniboldi n'est pas non plus sans mérite, malgré la bizarrerie de la composition et l'inquiétante situation des muses du commerce. Mais le fond est bien établi, quoique dans une tonalité un peu trop cherchée pour être sincère.

(A suivre).

Lionel MOGUEZ.

Dernière Heure

Pas de nouveaux combats

Athènes, 2 mai, 9 heures soir. — On nous signale aucun nouveau combat. Le colonel Linolenski, dont l'intention est de réoccuper Larissa, dispose actuellement de toutes ses forces pour exécuter cette opération.

Chronique Régionale

NÉCROLOGIE

Notre correspondant de Lens, M. Alfred Richart, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. François Richart. Notre amitié est profondément attristée par le chagrin qui accable notre ami.

Le « Réveil de France »

Nous souhaitons la bienvenue au *Réveil de France*, « journal d'union patriotique républicain, hebdomadaire. »

Ce journal porte à son frontispice une très jolie gravure représentant l'Alsace-Lorraine. Il comprend six grandes pages de lecture.

Le premier article, intitulé : *les leçons de l'histoire* est de M. Hector Depasse ; puis viennent des articles sur *la politique étrangère*, de M. Henri Deloncle, sur les *généraux d'armée*, de M. le capitaine Grenest, sur la *question colombophile*, de M. Charles Sibillot, etc..

Le *Réveil de France*, sous la direction et rédaction en chef de M. Alphonse Bedylle, se propose de grouper toutes les nobles initiatives, tous les généreux dévouements pour la République et pour la Patrie. Adresse du *Réveil de France* : Paris, 4, boulevard Poissonnière.

Nominations officielles

Contributions indirectes. — M. Tetart, commis à Lens, est nommé commis à la sous direction d'Avesnes en remplacement de M. Mas, nommé commis à Amiens.

M. Bienet est nommé commis à Reims.

M. Joffron est nommé commis à Blanc-Misseron en remplacement de M. Picchini, nommé commis à Grasse.

Postes et télégraphes. — Mme Wattebled, receveuse à Fère-en-Tardenois, est nommée receveuse à Bussy, en remplacement de Mme Favreaux, retraitée.

Le triple suicide de Neuilly

Une famille originaire du Nord

Nous avons raconté hier succinctement le suicide à Neuilly de Mme Huot de Grancourt et de ses deux enfants. Ces pauvres gens, le mari qui survit seul de sa famille, seraient, dit-on, originaires du Nord.

M. Huot de Grancourt, âgé de quarante et un ans, est le fils d'un riche propriétaire du Nord, habitant Lille. Il avait épousé, il y a six ans, une jeune fille de treize ans plus jeune que lui, appartenant à une aristocratique famille du pays et qui lui apportait une dot des plus respectables. Peu après, le père de M. de Grancourt décédait, laissant à son fils une fortune évaluée à douze cent mille francs, représentée surtout par des fermes et des terrains à bâtir situés dans les environs de Lille et dans le voisinage de plusieurs autres villes du département du Nord.

Les premières années du mariage furent heureuses, et M. de Grancourt, en 1893, devint père d'une petite fille, qu'il fit baptiser Edmée, et, en 1895, d'une autre fillette, à laquelle on donna le prénom de Jeanne.

En 1896, M. Huot de Grancourt vint à Paris, où il séjourna pendant quelques mois ; puis il alla habiter Neuilly, où il avait loué un très confortable appartement, au n° 106 de l'avenue de Neuilly, au quatrième étage d'un somptueux immeuble moderne.

Les habitudes de luxe des époux de Grancourt, les difficultés qu'ils rencontraient pour faire rentrer le produit de leurs fermes obligèrent le mari à chercher des ressources ailleurs. M. de Grancourt tenta quelques opérations de bourse qui lui réussirent, et il réalisa notamment sur les Mines d'or des gains très appréciables.

Grisé par ce premier succès, M. de Grancourt s'aboucha avec des hommes d'affaires, dont les manœuvres entraînèrent bientôt sa ruine.

Après avoir vendu toutes ses propriétés, il s'engagea dans des spéculations qui le laissèrent sans un sou vaillant.

M. de Grancourt et sa famille habitaient Neuilly depuis six mois ; l'appartement se composait de cinq pièces et était d'un loyer annuel de quinze cents francs. Quand il quitta Paris, le ménage ne possédait plus que six mille francs. Le trimestre fut payé d'avance, et M. de Grancourt, espérant toujours se relever, essaya avec ce qui lui restait d'argent de refaire sa fortune.

Hélas ! la chance l'avait complètement abandonné, et M. de Grancourt dut avouer, un beau matin, à sa jeune femme qu'il ne lui restait plus rien... rien !...

La malheureuse femme perdit alors complètement la tête. Elle écrivit à toutes ses amies de pension des lettres désespérées ; on lui promit de venir à son aide, et, en effet, elle reçut diverses sommes d'argent, qu'elle dépensa pour tenir son train de maison. Elle dépensa même tant et si bien que le terme d'avril arriva et qu'il lui fut impossible de payer le propriétaire.

Une saisie fut opérée, et M. de Grancourt reçut son congé.

De l'argent !

A ce moment, la jeune femme s'employa par tous les moyens possibles à trouver de l'argent ; elle se rendit chez divers amis de la famille et réussit encore à réunir une certaine somme, que le mari risqua dans une spéculation désastreuse.

Pour comble de malheur, M. de Grancourt, sur ces entrefaites, fut pris de douleurs sciatiques et dut garder le lit.

Il espérait à ce moment rétablir sa fortune, car il avait été sollicité de prendre la direction d'une importante affaire industrielle.

Ce dernier coup du sort désespéra complètement le ménage. Mme de Grancourt persuada à son mari de mourir avec elle ; mais avant elle se rendit auprès de ses amies pour obtenir le placement de ses deux petites filles dont elle ne rêvait pas encore la mort.

On ne lui indiqua que des maisons où le prix de la pension était très élevé et l'orgueilleuse mère ne voulut pas avouer qu'elle n'avait pas d'argent.

D'autre part, elle n'aurait jamais consenti à placer ses deux filles dans un orphelinat gratuit, elle ne voulait pas qu'Edmée et Jeanne fussent élevées avec des enfants d'ouvriers, qu'elles subissent leur promiscuité !

« J'aime mieux les voir mourir, écrivait-elle, plutôt que mes deux filles soient en proie aux luttes de la vie. »

Elle se rendit cependant dans plusieurs établissements où on lui avait promis que ses enfants seraient bien traitées, notamment à l'Enfant-Jésus ; mais elle ne put se résoudre à accomplir ce sacrifice. Cette fois, elle proposa à son mari de s'asphyxier avec les deux fillettes.

M. de Grancourt temporisa, toujours confiant en l'avenir. Effrayé par les propositions de sa femme, il disait à un ami :

— J'adore Marguerite ; mais elle est affolée. j'ai peur d'un coup de tête. Si j'étais valide, je travaillerais, et nous vivrions, modestement sans doute, mais nous vivrions.

Depuis le 15 avril, Mme de Grancourt était dans un état de surexcitation extraordinaire. Elle écrivait à tout le monde annonçant sa détermination d'en finir avec la vie, et chaque fois qu'un secours se présentait, elle le refusait, ne voulant pas, disait-elle, accepter d'aumônes

Bref, ce qui devait arriver arriva.

Nous avons dit hier les circonstances lamentables de ce drame.

Le mari, alité, est dans un état d'abattement tel que l'on craint pour sa raison.

Le chômage des canaux et rivières canalisées

Voici les dates de chômage des canaux et rivières canalisées de la région du Nord :

Du 15 juin au 15 juillet. — *Canal de Bourbourg — Canal de Furnes — Canal de Bergues — Canal de la Colme — Canal de Calais (Ligne principale, embranchement d'Ardres, embranchement de Guines) — Rivière d'Aa — Canal de Neuffossé — Canal d'Aire — Rivière de la Lys — Canaux d'Hazebrouck — Rivière de la Lawe.*

Canal de la Deûle, au pont d'Auby, du 15 juin au 5 juillet ; à l'écluse de Wambrechies, du 15 au 30 juin.

Canal de Roubaix et *Canal de Lens*, du 20 juin au 10 juillet.

Rivière de Scarpe. — Scarpe supérieure, d'Arras à Courchelettes ;

Scarpe moyenne, de Courchelettes à l'écluse de Lambres ;

Scarpe moyenne, de l'écluse de Lambres au fort de Scarpe ;

Dérivation autour de Douai ; du 15 juin au 5 juillet ;

Scarpe inférieure, du fort de Scarpe à Montagne ;

Le canal de la Sensee, le bief de Mhivencelles, du 20 au 30 juin.

Le bief de Gaeulzin et le bief d'Antoing, du 15 au 25 juin.

Les biefs de Rodignies et d'Hergnies, de Fresnes et de la Folie, du 15 juin au 1er juillet.

Les biefs de Folies et de Notre-Dame du 15 juin au 15 juillet.

De l'écluse de Trith à l'église d'Iwuy, du 15 juin au 15 juillet.

De l'écluse d'Iwuy à Cambrai du 15 juin au 15 juillet.

Le canal de St-Quentin de Cambrai à l Bosquet du 15 juin au 15 juillet.

LE SPORT

Le Concours hippique de Roubaix

Première journée

Hier, pour l'inauguration de la nouvelle piste du Brencq, le Club hippique de Roubaix a eu une magnifique journée.

La nouvelle piste, très bien aménagée, d'un accès facile est placée dans un cadre ravissant. Hier, il y avait foule aussi nombreuses que choisie et les tribunes présentaient un ensemble des plus coquets.

Le jury se composait de M. le général Rosat de Mandres ; M. le colonel Ferret, du 19e chasseurs ; M. E. Teraynck, président du Club hippique ; MM. Houtart, de Laumont, Bertin, maire de Douai, E. Cordonnier, G. Watine, Dupuiche, du Cercle équestre de Bruxelles, Pagniez.

Dans l'assistance nous avons remarqué : M. le marquis de Maulion ; M. le baron du Teil de Havelt, M. Collière, M. E. Motte, conseiller général ; M. Roussel, conseiller d'arrondissement M. Poilvez, lieutenant de gendarmerie, etc.

A deux heures, le signal de la première course est donné et la journée d'inauguration commence,

Concours de chevaux de selle. — Pour chevaux montés par des Officiers ou Gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire et le chapeau à haute forme.

1er prix, Moustache, monté par M. A. Poullier — 2e, Clin d'œil, monté par M. Goutart — 3e, Le Chat, monté par M. L. Delesalle — 4e, Gilolo, monté par M. Gouvion.

Courses au galop. — Sauts d'obstacles. — Prix du Club (Officiers) — Pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des Officiers de cavalerie en uniforme.

1er prix, Sparkling, monté par M. Côte, lieutenant, au 19e chasseurs, Lille — 2e, Ideal, monté par M. Malenfant, lieutenant, au 21e dragons — 3e, Filou, monté par M. de la Garde, lieutenant, au 3. chasseurs, à Amiens — 4e, Etienne, monté par M. Oudart, sous lieutenant, au 21e dragons, à Sainte Omer — 5e, Acacia, monté par M. Robitaille, lieutenant, au 19e chasseurs, Lille — 6e, Albrun, monté par M. Maillot, capitaine, au 3e chasseurs, à Amiens — 7e, Leesholm, monté par M. Josson de Bilhem, lieutenant, au 19e chasseurs — 8e, Verdelet, monté par M. Durasay, lieutenant, au 19e chasseurs, à Lille.

Cette course fortement goûtée a montré une fois de plus, les excellentes qualités hippiques des officiers français.

Concours d'équipages et chevaux de maître sans condition d'âge ni de provenance. — Chevaux attelés seuls.

Ont été primés les attelages : Buggy, à M. Dobignies, Buggy-cab, à M. Ternynck ; Buggy, à M. Vinchan ; Buggy, à M. Cottignies ; Buggy, à M. Ribaulcault ; Mylord, à M. Delesalle ; Buggy, à M. Lourouble ; Panier, à M. Jaire fils ; Buggy, à M. Albert Gaydet.

Courses au galop — Sauts d'obstacles — Prix des Dames (Gentleman) — Pour tous chevaux montés par des gentlemen portant l'habit rouge ou la jaquette noire, la culotte, les bottes et le chapeau haute forme — Poids minimum : 72 kilos.

Deux parcours : le 1er, 8 ou 10 obstacles de 0.80 centimètres pour tous chevaux n'ayant pas gagné de prix — Le 2e, 8 à 10 obstacles de 1 m. et 1 m. 10 avec rivière. La barre et le mur seront élevés à 1 m. 10 pour les chevaux ayant remporté des prix pour une valeur supérieure à 500 francs depuis le 1er janvier 1896.

1er prix, Czar, monté par M. Siméon — 2e, Eclaireur, monté par M. Maurice Martel — 3e, Ever Over Jam, monté par M. A. Wignolle — 4e, Crevette, montée par M. A. Poullier et Darling II, monté par le même cavalier — 5e, Gigolo, monté par M. Gouvion — 6e, Oscar, monté par M. Geynet.

Cette course a clos le concours qui s'est terminé à 6 heures 1/4.

L'affluence de spectateurs était telle dans le pourtour à 1 franc que l'administration nous informe que pour les courses d'aujourd'hui elle aura agrandi l'emplacement réservé aux place à un franc.

.·.

La journée d'aujourd'hui lundi

Voici les engagements pour la journée du lundi 3 mai :

A 2 heures, prix des Classes : 1re catégorie, chevaux pur sang et 1/2 sang — 2e catégorie, chevaux de trait.

A 3 heures 1/2 : COURSES AU GALOP, SAUTS D'OBSTACLES — *Langue*, à M. Routier, sous lieutenant au 19e chasseurs à cheval ; *Cassandre* et *Sparkling*, à M. Cote, lieutenant au même régiment ; *Album*, à M. Maillot, capitaine au 3e chasseurs à cheval ; *Altière*, à M. Danglade, lieutenant au 3e chasseurs à cheval ; *Filou*, à M. de la Garde, lieutenant au 3e chasseurs ; *Facétie*, à M. de France, lieutenant au 3e chasseurs ; *Dick*, à M. Laurent Chirionchon, commandant du 16e bataillon de chasseurs à pied ; *Acacia*, à M. Robitaille, du 19e chasseurs à cheval ; *Famine*, à M. E. Seux, lieutenant au même régiment ; *Marceau*, à M. de Bernis, sous lieutenant au 4e cuirassiers ; *Hermione*, à M. Bommet, lieutenant au 4e cuirassiers ; *Nafé*, à M. Jérôme, sous-lieutenant au même régiment ; *Etienne*, à M. Oudart, lieutenant au 21e dragons ; *Miss Maud*, à M. de Saint Martin, lieutenant au 21e dragons ; *Carlotta* et *Verdelet*, à M. Maurice Durosoy, lieutenant au 19e chasseurs ; *Idéal*, à M. Graux, vétérinaire ; *Darney*, à M. Des Courties, lieutenant instructeur à Saint-Cyr ; *Leesholm*, à M. Josson de Belhem, lieutenant au 19e chasseurs ; *Burkhus*, à M. le baron Lacony, lieutenant au 21e dragons.

A 4 heures 1/2 : CONCOURS D'ÉQUIPAGES ET CHEVAUX DE MAÎTRE.

A 5 heures : COURSES AU GALOP, SAUTS D'OBSTACLES — *Darling II*, à M. Auguste Poullier ; *Gigolo*, à M. Gouvion ; *Czar*, à M. Siméon ; *Buckingham*, à M. Dorchies ; *Mahomet*, à M. de Valdahon ; *Touch me not*, *Marnetl S' hppé*, *Tirol Hall Ever ovier y'am*, à M. Vignolle ; *Clown*, à M. de Valhadhon ; *Filou*, à M. de la Garde ; *Facétie*, à M. de France ; *Album*, à M. Maillot ; *Altière*, à M. Danglade.

Ajoutons que la *Grande Fanfare* de Roubaix, sous l'habile direction de M. Monmarche, prêtera son gracieux concours à cette fête qui, si le temps veut bien se mettre de la partie, promet d'être des mieux réussies.

Jeu de balle de Sous-le-Bois

La partie de Charleroi s'est mesurée avec Gilly (Blanc Bec) au tamis.

Charleroi livre assez bien, mais les balles sont mauvaises et ils ont affaire à une des meilleures parties comme rechat, ce qui fait que Gilly enlève sept jeux successivement.

Nous sommes à la pause.

Charleroi prend son 1er jeu ; Gilly son 8e ; Charleroi son 2e, puis son 3e. Il devait encore enlever son 4e jeu car il avait assez bien rechassé trois balles. Seulement une discussion s'est élevée par Gilly et commandée mauvaise par les spectateurs et bonne par les experts. Alors Charleroi avait quitté le jeu en disant qu'il ne jouerait plus. Mais enfin on s'est remis au ballodrome et le jeu a été pris par Gilly. Néanmoins Charleroi se défend et prend son 4e jeu. Mais Gilly rechasse fort en ce moment et enlève successivement ses 10e, 11e et 12e jeux. Charleroi enlève encore deux jeux, ce qui lui fait 6 et Gilly enlère son 13e jeu.

Gilly a 63/15, 24 balles rechassées au-dessus, 18 rechassées mauvaises, 9 livrées mauvaises et deux courtes.

Charleroi a 46/15, 15 balles rechassées au-dessus 1 livrée *oute*, 12 rechassées mauvaises, 13 livrées mauvaises, 3 courtes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le lendemain du 1er Mai

La journée d'hier, lendemain du 1er mai, a été très calme à Roubaix, comme dans les communes avoisinantes.

Décidément, chaque année la fête du premier mai obtient de moins en moins de succès.

Fête de travail du 1er Mai 1897

La commission chargée de voir les maisons pavoisées et illuminées à l'occasion de la Fête du Travail, a alloué les primes de la manière suivante :

Louis Catrice, Grande Rue, 93, et Palmyre Hayart, rue Pierre-de-Roubaix, aux Quatre-Chênes, ex-æquo, chacun 25 francs ;

La Jeunesse révolutionnaire, rue Decrême, 157, chez M. Delettré ; le Groupe collectiviste, rue de l'Alma, 104, chez M. Carrette ; Pierre Vanhoutte, rue de la Chaussée, 14, et le Groupe Le Prolétaire de l'Epeule, rue de l'Epeule, 78, chacun 10 francs ;

Le Groupe socialiste de l'Entrepont, chez M. Wilfart ; la Sentinelle socialiste, rue de Lannoy, 190, chez M. Wichart ; Roussel, Jean-Baptiste, rue de Tournai, et Dujardin, Grande-Place, chacun 5 fr.

Arrestation pour coups et blessures

Hier vers dix heures du matin, les agents de sûreté Castelain et Quint ont arrêté au n° 70 de la rue du Fort, un sieur Staedbadtsder Achille, 24 ans, né à Roubaix, apprêteur.

Samedi à quatre heures, Achille s'était livré à des voies de fait sur sa mère et sa sœur, cabaretières, rue du Fort, 54.

Un vol de 400 francs

Dimanche dernier, une dame Pauline Lefebvre, cabaretière, 58, rue de l'Epeule se trouvait sans couturière. Une de ses amies lui envoya une nommée Marguerite Bressy, 33 ans, femme Blanc, boulevard de Belfort, 27. Celle-ci vint dans la soirée pour s'arranger.

Mme Lefebvre la fit rentrer dans la cuisine où elle la laissa seule un moment pour servir des clients.

Puis elle la renvoya quelques instants plus tard. Le lendemain matin, la cabaretière constata la disparition d'une somme de 400 francs, dans une bourse déposée sur le châssis de la cuisine.

Elle soupçonna la couturière et en fit part à un agent, qui avertit M. Lecomte, commissaire de police.

Celui-ci ouvrit aussitôt une enquête.

Jean-Marie Blanc, âgée de 39 ans, déclara que sa femme était partie à Bruxelles.

M. Lecomte saisit une lettre venant de Marseille.

C'était Marguerite Bressy qui écrivait, non de Bruxelles, mais de Marseille où elle était partie.

Ne pouvant nier l'évidence, Blanc déclara, qu'en effet, sa femme était retournée à Marseille, son pays natale.

M. le commissaire acquit la certitude que l'auteur du vol était bien la femme Blanc, et il fit arrêter son mari, pour complicité, en attendant que la police de Marseille mette la main sur la voleuse.

A cause de pinsons

Samedi un nommé Antoine Detender, âgé de 52 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Desrousseau 51, proposait pour hier matin à un de ses voisins, M. Camille Mass, âgé de 54 ans, une partie de pinsons. Celui-ci accepta. Hier matin, Detender partit chercher son pinson à Croix.

Quand il revint, Mass lui dit ne pas avoir le temps, devant aller faire une course.

Detender, furieux, injuria son voisin, puis rentra chez lui.

Dans l'après-midi, Mass installait une cage contenant un pinson devant la porte de Detender. Celui-ci se précipita alors sur Mass et lui lança un formidable coup de poing, lui faisant une blessure heureusement peu grave au-dessus de l'arcade sourcillière droite.

M. le docteur Lepers a donné des soins au blessé.

Procès-verbal a été dressé à Detender.

Une arrestation pour vol

Hier matin, vers onze heures et demie, un nommé Joseph Brubbels, âgé de 18 ans, tourneur en fer, demeurant rue de Rocroy, cour Dilly, 50, a été arrêté au Grand Bazar, Grande Rue, nanti de plusieurs porte-cigares et cigarettes représentant une valeur de 35 fr.

Brubbels a été écroué au dépôt.

Un accident place de l'Abattoir

Hier matin, à 6 heures, un grave accident s'est produit place de l'Abattoir. Un sieur Joseph Lerouge, âgé de 42 ans, fileur, a fait un faux pas et est tombé assis sur le bord du trottoir. M. le docteur Leurelle, appelé aussitôt, constatata la fracture d'un os du bassin. Après avoir reçu les premiers soins, M. Lerouge a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un antropophage

Samedi après-midi, vers une heure, les nommés Léonard Dubois, âgé de 29 ans, et son voisin, Manuel Camphin, âgé de 24 ans, demeurant tous deux rue de Béthune, 6, se prenaient de querelle à cause de jardinage.

Ils se battirent une première fois puis rentrèrent chez eux. Vers le soir ils se retrouvèrent en présence et recommencèrent à se battre.

Au cours de la lutte, Camphin mordit cruellement Dubois à la lèvre inférieure et lui enleva un lambeau de chair de deux centimètres carrés qu'il cracha. M. Lecomte, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Le noyé de samedi

Le noyé retiré samedi matin, à 5 heures du canal, au Pont du Beau-Chêne, et qui avait été transporté à la Morgue, n'a pas encore été reconnu.

Ecole nationale des Arts industriels

Mardi dernier, 27 avril, à 8 heures du matin, a été ouvert dans le grand hall, en présence des membres de la commission de surveillance et de l'administrateur de l'école, le 7e concours organisé par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie, avec l'aide et sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, outre les élèves (hommes et femmes) des écoles de dessins, beaux-arts, art décoratif et art industriel de France et d'Algérie.

Le concours comportait deux épreuves :

1° Une esquisse dessinée, faite en 7 heures, en loge le 27 avril 1897 ;

1° Un compte rendu exécuté en 4 jours, les 28, 29, 30 et 1er mai 1897, soit sur papier, soit en terre ou en cire.

Le concours a pris fin samedi à 6 heures du soir.

.·.

L'administration a l'honneur de rappeler au public que l'ouverture des nouveaux cours de filature et de peignage aura lieu mardi prochain 4 mai, à 8 heures du soir.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches placardées en ville ou s'adresser, 3, rue de l'Ermitage.

Une heureuse réforme

On sait que grâce à l'initiative bienveillante et éclairée de M. G. Pallain, conseiller d'Etat, directeur général des Douanes, une heureuse réforme est en train de s'accomplir.

La visite des bagages à la main pour les voyageurs entrant en France par les trains de nuit pourra se faire dans leurs compartiments, ce qui leur évitera le dérangement de descendre et le désagrément de passer dans les salles de visite.

Un essai pratique du nouveau mode de procéder a été accompli dernièrement sous les yeux d'un administrateur des douanes, M. Magnier, envoyé dans ce but à Feignies par M. Pallain, que l'on ne saurait trop féliciter et trop remercier au nom du public.

La mesure appliquée dès le 20 avril, sur la Compagnie du Nord, à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles, portera sur les voyageurs qui entreront en France par Feignies dans les trains de nuit.

Espérons que lorsque l'expérience en aura fait reconnaître le côté pratique, cette décision sera généralisée et définitivement acquise au public.

Cirque Diter

Nous avons relaté, dans un précédent numéro, le succès obtenu aux premières représentations par quelques uns des principaux artistes du sexe fort, faisant partie de la troupe du cirque Diter.

Nous sommes heureux de constater qu'il a toujours été en s'accentuant chaque soir davantage, du côté des artistes du sexe faible, c'est à dire des écuyères — et elles sont légion — le meilleur éloge que nous puissions faire et de dire qu'elles accomplissent leur travail respectif d'une façon convenable et surtout gracieuse. Aussi recueillent-elles à chaque soirée les encouragements les plus flatteurs de la part du public.

Le sympathique directeur, M. Diter, tenant absolument à laisser de son passage à Roubaix le meilleur souvenir, n'a rien négligé pour donner au public toute satisfaction et ceux de nos lecteurs qui ont eu la bonne fortune d'assister jusqu'ici à l'une des représentations dont le programme est aussi varié qu'intéressant, ont pu s'en rendre compte.

Il vient encore d'engager tout spécialement pour la durée de la foire quelques artistes de grande valeur, qui débuteront ce soir, ainsi que de nouveaux clowns dont on dit le plus grand bien.

Ainsi donc, avis aux personnes désireuses de passer une agréable soirée.

Voir à la quatrième page l'article **LISEZ**

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement du 26 avril au 1er mai

	Nombre de colis	kilogs
Soies	12	1.133
Laines peignées	2.005	307.098
Laines filées	1.044	109,739
Laines blousses	145	16,126
Cotons	233	24,084
Totaux	4.039	458,180

Marché à terme : 15,323 k.

Décreusage, 33 1/2 opérations.

Titrage, 492 1/2 opérations.

Le Directeur,
L. [illegible]

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

TOURCOING

VŒU

en faveur de la création d'une ligne de tramways entre Tourcoing, Linselles et Bousbecque.

M. Masure-Six a déposé, au cours de la session du Conseil général, le vœu motivé que nous reproduisons ci-dessous en faveur de l'établissement d'une ligne de tramways devant relier Tourcoing aux communes de Linselles et Bousbecque :

II. Les trois communes de Tourcoing, Linselles et Bousbecque ont pris respectivement les 4 septembre 1896, 26 mars 1897, des délibérations tendant à la création d'une voie de communication rapide les reliant entre elles.

Les motifs allégués par ces communes sont des plus sérieux et méritent à tous égards d'être retenus.

Tourcoing rappelle d'abord les raisons péremptoires exposées par la commune de Linselles, lors d'une récente enquête, pour demeurer rattachée à son chef-lieu de canton ; fréquentation des marchés tourquennois par ses cultivateurs, anciennes habitudes, relations de toute nature, attestées au besoin par l'existence d'un service d'omnibus.

La délibération ajoute qu'il existe à Linselles d'importants tissages dont les propriétaires exploitants résident à Tourcoing, ce qui donne lieu à des échanges importants de transports de matières premières et de renvois en tissus, et mentionne une fabrique de papiers de tout premier ordre, située à Bousbecque, qui lui envoie la majeure partie de ses produits, aliment sérieux et certain aux transports.

Enfin Tourcoing serait désireux de relier à son centre industriel les agglomérations du Brun Pain, Blanc Four et de la Viscourt, et toutes celles si nombreuses rencontrées le long de la route nationale 17 et les chemins d'intérêt commun 36 et 62.

Lin elles n'est pas moins précis.

Après avoir énuméré ses filatures de lin et d'étoupes, ses tissages mécaniques, ses fabriques d'huile, etc., cette commune ajoute qu'avec sa population de 5000 âmes et son importance tant industrielle qu'agricole, elle est la seule dans le département qui ne possède ni un cours d'eau ni une voie rapide de communication.

La commune de Bousbecque énumère aussi les avantages qu'elle espère retirer de la création d'un chemin de fer d'intérêt local la reliant avec Tourcoing. Elle insiste surtout sur l'extension que prendront ses relations industrielles avec cette ville ; elle ajoute que sa population a pu apprécier déjà les avantages qu'une commune retire de l'établissement d'un chemin de fer économique et qu'elle verrait avec plaisir une création de ce genre lui offrant un débouché sur Tourcoing.

Les soussignés prient le Conseil général d'émettre le vœu qu'il soit donné suite aux délibérations des Conseils municipaux de Tourcoing, Linselles et [illegible]que relatives à la création d'un chemin de [illegible]onomique sur route de Tourcoing à Linselles et à Bousbecque.

La fraude

M. Deblock, vérificateur des douanes à Risquons-Tout sortait de prendre son repas à l'Estaminet du Moulin-Vert, territoire de Neuville et regagnait son poste accompagné d'un employé des douanes, M. Dufour.

En passant par le sentier, ils rencontrèrent un individu porteur d'un ballot assez volumineux. A l'interpellation qui lui fut adressée, l'individu jeta sa charge et s'enfuit à travers champs.

MM. Deblock et Dufour se mirent à la poursuite du fuyard qu'ils parvinrent à rejoindre.

C'est un nommé Planckart de Tourcoing, fraudeur de profession.

La charge dont il était nanti consistait en 30 kil. de poivre en grain, valeur 90 fr.

Après rédaction du procès-verbal le contrebandier a été livré à la gendarmerie pour être transféré à Lille.

La divagation des chiens

Notre collaborateur, M. Petitcolas, a consacré hier une chronique aux toutous qui se trouvent actuellement sous le coup d'un arrêté préfectoral réglementant leur circulation sur la voie publique.

De différents côtés on nous demande si la muselière pour les chiens qui sortent accompagnés de leurs maîtres doit aller de pair avec la corde destinée à les tenir en laisse.

Nous répondons à cette question en renvoyant nos correspondants à l'article 1er de l'arrêté de M. le Préfet qui est textuellement :

Du 1er Mai au 31 Août inclusivement, aucun chien ne pourra errer sans être muselé ou tenu en laisse.

C'est l'un ou l'autre, la muselière ou le cordon, mais on n'est pas tenu aux deux à la fois et cela est logique.

On nous fait remarquer que l'arrêté ne prescrit pas la muselière à employer.

Or, de l'avis de personnes très compétentes, il y a peut être là une lacune.

En effet il serait bon de prescrire une muselière réglementaire.

La simple courroie placée sur le museau d'un chien est inefficace. Elle gêne le chien en l'empêchant de boire, mais elle ne le place pas dans l'impossibilité de mordre.

Par contre, la muselière en fil de fer galvanisé qui emprisonne la tête du chien lui laisse la faculté de boire et ne lui permet pas d'effleurer notre épidémie de ses crocs, ni de fouiller dans les tas d'immondices.

Un cheval qui tombe mort sur la voie publique

Le domestique de M. Flament, messager, rue du Château, promenait hier rue de l'Est, un cheval indisposé, lorsque l'animal tomba mort soudain.

Vol de matériaux de construction

M. Desodt-Her, entrepreneur rue St-Roch, construit en ce moment des maisons à l'Epinette et avait à diverses reprises constaté des disparitions de matériaux divers dans le chantier, tels que briques, mortier, etc.

Il en avait prévenu la police.

Or, samedi soir, l'agent Dumortier passant devant les maisons en construction, aperçut deux individus qui en sortaient porteurs de seaux remplis de mortier.

L'agent interpella les deux hommes qui déclarèrent d'abord que ce qu'ils portaient n'était que de la terre.

Il fut aisé de leur démontrer le contraire.

Devant M. le commissaire de police du 2e arrondissement les deux hommes reconnurent du reste leur larcin.

Procès-verbal a été dressé à leur charge. Ce sont les nommés J.-B. V., 50 ans, cabaretier, et Jules L..., tisserand, tous les deux demeurant à l'Epinette.

Croix. — *Une tentative d'empoisonnement.* — La nommée De Winte Sophie, âgée de 36 ans, veuve pour la seconde fois, demeure actuellement et depuis six ans avec Guillaume Fries et tient un magasin d'épiceries.

Le 20 avril elle vint avec des marchandises à l'estaminet de la Petite Ferme, rue Amiral-Courbet, tenu par Rosalie Vandeputte. La conversation s'engagea et Sophie De Winter se plaignant de constipation, Rosalie lui offrit un verre de liqueur, qui disait-elle lui ferait beaucoup de bien.

La femme De Winter avala la liqueur, mais elle fut prise de douleurs qui nécessitèrent l'appel d'un docteur. Elle se crut empoisonnée.

Néanmoins Fries lui fit prendre en quantité du lait, et elle vomit alors doucement.

Fries a déposé une plainte au procureur de la République et M. Seguin a aussitôt commencé une enquête qui nous éclairera sur cette affaire.

Disons pourtant que le certificat du docteur constate que ni la bouche, ni le larynx ne présentaient ni inflammation ni ulcération.

Ne serions-nous pas en présence d'un malaise naturel ?

L'enquête le démontrera.

Wattrelos. — Samedi, vers sept heures du soir, M. Rucquois, François, cabaretier à la Baillerie, a recueilli un enfant de quatre ans, blond et assez fort.

Le bambin est chaussé de souliers à lacets ; il porte des bas noirs, pantalon en coutil rayé bleu et blanc, un veston à col marin, verdâtre. Il n'a pas su dire son nom, tout ce qu'on a pu en tirer, c'est qu'il venait de la foire.

Mouvaux. — *Réunion de commission.* — "La commission des finances se réunira jeudi prochain 6 mai, à 2 heures et demie du soir, pour examiner de concert avec l'architecte les plans et devis des écoles et voir les modifications qui pourraient y être faites afin de réduire la dépense conformément au vœu du conseil municipal.

Arrestation d'un expulsé. — Samedi 1er mai, à 11 heures du matin, le garde Duprez a mis en état d'arrestation le nommé Dhaene Henri, âgé de 47 ans, peintre, demeurant à Roubaix, rue de la Guinguette, 22, pour contravention à un arrêté d'expulsion pris contre lui en date du mois de juillet 1888.

LILLE

Le cas de M. Vandame

La *Dépêche* essaie, bien timidement, bien faiblement, de défendre M. Vandame.

On sent que notre confrère manque de conviction.

Il prétend que, d'après le parti opportuniste, « le rôle d'un conseiller général doit consister à tout approuver, sans même regarder. »

Qui a jamais parlé de cela ?

Ce que tout le Conseil général a reproché à M. Vandame, c'est d'avoir apporté devant le Conseil général des insinuations calomnieuses contre des agents de l'administration préfectorale ; c'est d'avoir fait peser sur ces honorables fonctionnaires des soupçons odieux ; c'est d'avoir jeté la suspicion sur leur honnêteté et sur leur intégrité.

Voilà l'œuvre indigne que n'a pas craint d'accomplir M. Vandame avec la complicité de M. Dansette ! Voilà la conduite qui lui a valu d'être si magistalement exécuté par M. le Préfet et d'être désavoué par tous ses collègues, sans distinction de nuances.

A la tentative de défense de la *Dépêche*, nous ne pouvons qu'opposer l'appréciation de *l'Echo du Nord*, qui n'est pas suspect d'hostilités envers les cléricaux.

Voici en quels termes s'exprime l'*Echo* :

L'honorable conseiller du canton Ouest avait remarqué, dans les chiffres portés au budget du service en cause, certaines contradictions qui lui parurent singulières. Un marché relatif aux vêtures, conclu à un prix supérieur au tarif d'une précédente adjudication, le laissait perplexe. Enfin, un crédit grossi démesurément et sans raison apparente, le confirma dans ses soupçons qu'il y avait, dans tout cela, des irrégularités, peut-être des malversations.

C'était conclure un peu vite, attendu qu'avant de conclure, M. Vandame devait se renseigner. Le service des enfants assistés a un directeur ; il pouvait l'entendre. Les bureaux de la préfecture ne se ferment pas devant les conseillers généraux. Au contraire ! M. Vandame pouvait aller à la division des finances, causer, discuter, vérifier, se rendre compte par le menu du bien ou du mal fondé de ses critiques. C'était si simple !

Mais voilà, M. Vandame pensait avoir découvert un lièvre et il voulait se donner à lui tout seul le bénéfice de la chasse. Mal lui en a pris. En pareille matière, le mystère ne réussit presque jamais et les coups les mieux préparés, même lorsqu'il s'agit de bons coups, ratent le plus souvent.

Oui, M. Vandame a raté son coup. Et il reste avec toute la honte de sa mauvaise action.

Un rappel à nos édiles budgétivores

Les châteaux dorés que nos édiles collectivistes s'étaient bâtis au cours de la discussion du budget communal viennent de crouler.

On sait que M. Delory, plaignons-le, le pauvre ! s'était vu allouer la jolie somme de 15.000 francs d'appointements, plus 10,000 francs qui restaient à son entière discrétion comme fonds secrets, soit au total 25.000 francs.

Une somme de 10.000 francs avait été votée pour payer les déplacements de MM. les adjoints ; une somme de 300 fr. fut inscrite pour chaque conseiller, soit encore 10.500 fr.

Pour le coup d'essai de gens qui tonnent sans cesse contre les budgétivores, on conviendra que ce gâteau de 45,000 fr. taillé dans le budget communal était un fameux coup de maître rongeur.

La préfecture d'accord avec le ministère a cru devoir mettre un frein à la fringale collectiviste.

Le budget municipal vient de faire retour à l'Hôtel-de-Ville.

Hélas ! des coupes sombres dont nos collectivistes ne se consoleront pas y auraient, paraît-il, été pratiquées.

Nous croyons, en effet savoir que les 15,000 francs d'appointements du maire sont réduits de moitié et qu'il ne lui est plus alloué que 4.000 francs de fonds secrets, ce qui porte encore à 11,500 fr. la somme dont il peut disposer.

Les 10.500 fr. des conseillers sont purement et simplement supprimés ; quant aux 10,000 fr. pour frais de déplacement des adjoints et des conseillers, ils ne seront payés qu'autant qu'ils seront justifiés par pièces authentiques établissant que les dépenses ont été véritablement effectuées pour des motifs déterminés.

Malgré les 30.000 francs qu'on enlève à nos désintéressés collectos, ils se trouvent mieux partagés encore que l'ancienne municipalité républicaine qui avait, en tout et pour tout, inscrit au budget un crédit de 10,000 francs sous la rubrique : « Fonds applicables à des mesures de sûreté et à des secours extraordinaires. »

N'importe, parions que nos édiles budgétivores vont pousser des cris de paon plumé et qu'ils déclareront tou[illegible]nent qu'on les a volés

Parbleu !

UNE FÊTE au « Denier des Ecoles laïques »

UN DISCOURS DE M. ROBELIN

L'excellente et populaire Société du Denier des Ecoles laïques avait organisé à l'Hippodrome Lillois, dimanche, à quatre heures, une conférence-concert qui a obtenu un succès de bon aloi auprès des nombreux auditeurs qui avaient tenu à encourager, par leur présence, une de nos plus vieilles et plus dévouées sociétés lilloises. Nous avons remarqué, tant dans l'assistance que sur l'estrade, les notabilités suivantes : MM. Debierre, adjoint au maire de Lille, Gandier, inspecteur d'académie, Pierre, directeur de l'enseignement primaire à Lille, Minet, inspecteur primaire, Bouvart, président d'honneur, Dugardin, président du Denier des Ecoles laïques, Docteur Becourt, conseiller d'arrondissement, Georges Robert, rédacteur en chef et Lagrillière-Beauclerc, rédacteur principal au *Progrès du Nord*, Docteur Thibaut, inspecteur départemental de l'hygiène publique, Hector Depasse, publiciste, Paillot, professeur à l'Institut de physique, Roche, président de la Société des Voyageurs et Employés de commerce, Delaporte, adjoint au maire de La Madeleine, Codron, professeur à l'Institut, Aldebert, directeur du Mont-de-Piété, Warin, enquêteur des Enfants assistés, Billaut, Clarisval, Evarisse, Robbe, membres du Comité du Denier des